

LETTRE EN DATE DU 5 JUIN 1948 ADRESSEE PAR LE REPRESENTANT DE L'INDE
AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE POUR LUI TRANSMETTRE UNE COMMUNICATION
DU PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DU GOUVERNEMENT
DE L'INDE

J'ai été chargé de vous transmettre le message suivant du pandit
Jawaharlal Nehru, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du
Gouvernement de l'Inde :

"1. Le Gouvernement de l'Inde vient de prendre connaissance du texte
de la résolution sur le différend Inde-Pakistan adoptée par le Conseil de
sécurité le 3 juin 1948. Cette résolution prescrit à la Commission des
Nations Unies créée par la résolution du Conseil en date du 21 avril 1948
"de poursuivre l'examen des questions soulevées dans la lettre du Ministre
des affaires étrangères du Pakistan en date du 15 janvier 1948... et de
faire rapport au Conseil à ce sujet quand elle le juge opportun." L'affaire
du Cachemire mise à part, ces questions concernent : (1) le Junagadh,
(2) le génocide et (3) les accords entre l'Inde et le Pakistan.

"2. En ce qui concerne ces trois questions, il a été déclaré à de
nombreuses reprises, au nom du Gouvernement de l'Inde, qu'elles ne constituent
pas une menace contre la paix internationale, qu'elles ne sont pas de la
juridiction du Conseil et que les deux dernières, à savoir les accusations
de génocide et de non-exécution des accords, portées contre l'Inde, sont
sans fondement. Le Gouvernement de l'Inde s'étonne qu'en dépit des faits
et des arguments avancés en son nom, le Conseil ait jugé opportun de prescrire
à la Commission d'étudier ces questions et de faire rapport à leur sujet
quand elle le jugera opportun. Le Gouvernement de l'Inde désire qu'il soit
pris acte de sa protestation énergique contre cet élargissement du champ
d'activité de la Commission et établir clairement qu'il ne l'accepte pas.

"3. Dans la communication qu'il a faite le 7 mai 1948 au Conseil de
sécurité au nom du Gouvernement de l'Inde, M. Vellodi a réaffirmé les
objections du Gouvernement contre la résolution adoptée par le Conseil
de sécurité le 21 avril en ce qui concerne le Cachemire et indiqué que si,
malgré ces objections, le Conseil décidait de faire partir la Commission
créée par cette résolution, le Gouvernement de l'Inde serait heureux de
conférer avec elle. Le Gouvernement de l'Inde n'est pas en mesure d'aller

au delà. En d'autres termes, il ne peut être question pour la Commission d'entreprendre de faire appliquer la résolution sur le Cachemire tant que les objections soulevées par le Gouvernement de l'Inde n'auront pas reçu une réponse satisfaisante. Si la Commission doit visiter l'Inde, le Gouvernement de l'Inde aimerait connaître à l'avance le ou les points sur lesquels cette Commission désire conférer avec lui.

JAWAHARLAL NEHRU

Premier Ministre et Ministre des
affaires étrangères du Gouvernement
de l'Inde.

(signé) (P.P. PILLAI)

Représentant de l'Inde à
l'Organisation des Nations Unies

